



N° de résolution
ou annotation

2019-11-11

Résolution # 19-11-169

Résolution # 19-11-170

Résolution # 19-11-171

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 11 novembre 2019, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis du résultat de l'élection partielle au poste de conseiller numéro deux

Le président d'élection, M. Marc Lévesque, dépose l'avis public du résultat de l'élection partielle du 27 octobre 2019 confirmant la personne proclamée élue en tant que conseiller poste numéro 2, soit M. Jean-François Martin. Conformément à l'article 260 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, l'avis public du résultat a été donné le 1^{er} novembre 2019 et transmis au Directeur général des élections du Québec (DGEQ), au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire (MAMH) ainsi qu'à la Municipalité Régionale de Comté d'Acton.

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 19h58.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 octobre 2019

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Résolution # 19-11-172

Approbation de la liste des comptes du mois d'octobre 2019

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2019 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 225 612,53 ;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 62 372,56 soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 287 985,09\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 19-11-173

Approbation des états comparatifs semestriels des revenus et dépenses et transferts de postes budgétaires

ATTENDU que les états comparatifs sont déposés aux membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE les premiers et seconds états comparatifs déposés soient approuvés ;

QUE le budget révisé des postes budgétaires soit approuvé ;

QUE le déficit anticipé de l'exercice soit comblé par les surplus accumulés non affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 19-11-174

Affectation de revenus et de dépenses à des surplus accumulés affectés

ATTENDU la compensation annuelle pour le service d'égout sanitaire imposée en vertu du règlement numéro 621-2019 déterminant le budget, le taux de taxation et la tarification pour l'exercice financier 2019 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU le fonds pour la gestion des eaux pluviales et la compensation imposée en vertu du règlement de taxation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE les revenus de l'année en cours et les dépenses pour le traitement des eaux usées (02-414xx-xxx) et le réseau d'égout (02-415xx-xxx) soient affectées au surplus accumulé affecté au réseau d'égout (55-91010-000) ;

QUE les revenus de l'année en cours et les dépenses engendrées par les travaux de cours d'eau (02-46xxx-xxx), le nettoyage et l'entretien des fossés (02-32001-529) et le réseau pluvial, la canalisation et le remblaiement des fossés (02-32002-529) soient affectées au surplus accumulé affecté à la gestion des eaux (55-91023-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 19-11-175

Remboursement de dépenses au fonds de roulement

ATTENDU le fonds de roulement créé en vertu du règlement 532-2008 ;

ATTENDU la résolution numéro 18-11-176 à l'effet que la quote-part de la ville d'Acton Vale pour l'achat du camion-citerne du service des incendies soit payée par le fonds de roulement et le remboursement au fonds étalé sur les années 2019, 2020, 2021 et 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de rembourser la somme de 16 868\$ provenant du fonds général au fonds de roulement (03-51006-980) pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 19-11-176

Affectation des revenus et des dépenses des droits perçus des carrières & sablières pour l'année 2019

ATTENDU le versement prévu des droits perçus de la MRC d'Acton à la municipalité pour l'année 2019 ;

ATTENDU que ces dépenses doivent être de réfections ou d'entretiens des voies publiques municipales par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable, ou à des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu que les dépenses pour les travaux exécutés, tel que présenté dans le document de redditions des subventions de voirie 2019, soient affectées aux revenus des droits perçus des carrières et sablières et qu'advenant un solde, qu'il soit affecté aux revenus reportés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

L'association des parents des enfants handicapés Richelieu Val-Maska, demande de commandite

Le conseil ne donnera pas suite à la demande.

Résolution # 19-11-177

Opération nez rouge de la région d'Acton, contribution financière pour l'édition 2019



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu que la municipalité contribue à la campagne annuelle 2019 en versant la somme de 150,00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h10 et se termine à 20h11. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8. Travaux publics

Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.

Résolution # 19-11-178

Projets particuliers d'amélioration (PPA) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) 2019

ATTENDU que la municipalité pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton approuve les dépenses d'un montant de 14 460\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 19-11-179

Programme d'aide à l'entretien des routes locales (ERL) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) 2019

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a confirmé une compensation de 105 946\$ provenant du Programme d'Aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton informe le ministère des



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales ;

QUE la reddition de comptes sera effectuée ultérieurement par la firme comptable FBL à même le rapport financier annuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

Résolution # 19-11-180

Demande d'extension de délai sur un permis de construction, matricule numéro 7761-50-1765

ATTENDU que l'article 12.2.5 du règlement de zonage 03-468 stipule que la finition extérieure de tout bâtiment doit être terminée dans un délai maximum de 24 mois suivant la date de l'émission du permis de construction ;

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiments et en environnement a émis un permis le 25 avril 2017 pour la rénovation générale du bâtiment (1436 rue Principale – lot numéro 1 957 991) et que celui-ci était le renouvellement d'un autre permis demandé initialement en avril 2016 ;

ATTENDU qu'une lettre d'information a été envoyée le 11 septembre 2018 pour aviser la propriétaire que le délai pour terminer la finition extérieure serait échu le 25 avril 2019 ;

ATTENDU qu'à son assemblée de mai 2019, le conseil municipal a acquiescé à une première demande d'extension de délai en prolongeant la fin du permis jusqu'au 1^{er} septembre 2019 ;

ATTENDU que les travaux n'étant pas terminés, un constat d'infraction a été émis le 1^{er} octobre 2019 ;

ATTENDU que la demanderesse, Mme Danielle Chouinard, demande un deuxième délai supplémentaire jusqu'au 30 mai 2020 pour rendre conforme la finition extérieure ;

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu :

QUE la municipalité refuse la demande et qu'aucune autre demande d'extension de délai ne sera acceptée ;

QUE l'inspecteur en bâtiments et en environnement est autorisé à prendre les recours prévus aux dispositions réglementaires ou aux politiques en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Conseil

Résolution # 19-11-181

Nomination du maire suppléant



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité ;

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU qu'en ce mois de novembre 2019, une nouvelle période de rotation de trois mois débute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu que le conseiller poste numéro 4, M. Pierre Dufort soit nommé maire suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil municipal

Suite à la tenue de l'élection partielle et conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller poste numéro 2 Jean-François Martin a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires. L'accusé de réception sera transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans les délais prévus par la loi.

Le conseil en prend acte.

Dépôt d'extrait du formulaire « Nom et adresse des personnes physiques ayant versé une ou plusieurs contributions électorales dont le total est de 50\$ ou plus »

Aucun candidat à l'élection partielle n'a encore déposé son extrait.

Formation obligatoire à suivre pour un membre du conseil municipal

Tel que requis par l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseiller M. Jean-François Martin sera inscrit à la formation « Le comportement éthique » offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

Le conseil en prend acte.

11. Gestion & direction générale

Contrat pour la rénovation de la salle communautaire, paiement du décompte progressif numéro un

ATTENDU la résolution numéro 19-06-103 adjugeant le contrat à Construction JMC et fils et les travaux exécutés au 16 octobre 2019 ;

ATTENDU la recommandation favorable de la firme Faucher Gauthier architectes quant au décompte progressif #1 ainsi qu'au paiement, firme dûment mandatée pour ses services professionnels relatif aux présents travaux, certificat de paiement CP-A01 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

Résolution # 19-11-182



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE le décompte progressif numéro un soit accepté ;

QUE conformément aux documents de l'appel d'offres, le conseil autorise le paiement de 126 099,67\$ (109 675,73\$ avant taxes), la somme avant taxes de 12 186,19\$ correspondant à la retenue de dix pourcent (10%) ayant été soustraite du paiement pour fins de garantie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de septembre 2019 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

Le conseil en prend acte.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt de documents et des correspondances du mois d'octobre 2019

- Commission scolaire de Saint-Hyacinthe : Invitation à la soirée reconnaissance.
- UPA Montérégie : Rapport annuel 2018-2019.

Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de septembre 2019

Le conseil en prend acte.

Résolution # 19-11-183

Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2020

ATTENDU que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques ;

ATTENDU que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint ;

ATTENDU que la Régie a fixé au 13 décembre 2019 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs ;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat ;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous :

BACS VERTS (MATIERES RECYCLABLES)	BACS AERES BRUNS (MATIERES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RESIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
20	10	0

DE déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat ;

DE conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection ;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs ;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés ;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : entrepôt municipal, 247, 6^e rang ;

D'autoriser le Directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois d'août 2019

Le conseil en prend acte.

Approbation du budget 2020 d'Omnibus de la région d'Acton

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires 2020 d'Omnibus région d'Acton ;

ATTENDU le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base ;

QUE la municipalité accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2020 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE la Municipalité approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2020 au montant de 267 299,00\$;

QUE la Municipalité approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2020 soit :

- 32,50\$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité)
- 3,50\$ déplacements locaux à l'unité
- 1,50\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité
- 10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité
- 6,00\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins ;

QUE la municipalité autorise à même le fonds général le versement de la quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 4 809,87\$ pour l'année d'opération 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois d'août 2019

Le conseil en prend acte.

Dépôt du rapport des remises parties à l'entente de la cour municipale d'Acton Vale

Le conseil en prend acte.

Priorités d'actions 2020-2021 de la municipalité pour la Sûreté du Québec

Pour l'instant, la municipalité n'a aucune priorité d'action particulière à transmettre au comité de sécurité publique de la MRC.

18. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Aucun règlement adopté.

20. Varia

Demande du club de l'âge d'or afin de barrer le local de la cuisine

Le local en question contient les panneaux électriques et doit être libre d'accès en tout temps. Par contre, la municipalité offre au club d'installer une armoire barrée ou toute autre installation dans le local de rangement du fond de la salle.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h35 et se termine à 20h52. Aucun point à inscrire au procès-verbal.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 19-11-185

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu de lever l'assemblée à 20h52.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier